

Nice, le 13 Mars 2009

n° 17

Adhérents

CONGES
INTEMPERIES
BTP

Caisse de la
Côte d'Azur Corse

Aux Adhérents de la Caisse CI-BTP
Côte d'Azur - Corse

■ Déclaration Nominative Annuelle – (D.N.A) A retourner avant le 15 avril 2009

Vous allez recevoir le 20 Mars prochain votre Déclaration Nominative Annuelle.

A ce titre, nous vous rappelons que nous n'acceptons en retour que **les documents originaux** (pas de télécopie).

Notez que tout document retourné **au-delà de ce délai** engendrera systématiquement **un retard de traitement et donc de paiement** d'Indemnités de Congés Payés à vos salariés.

Toutes les rubriques de la DNA doivent être soigneusement renseignées, en vous référant notamment à la notice jointe au document ou disponible sur notre site Internet.

Toute Déclaration incomplète sera systématiquement renvoyée.

Faites vos démarches en ligne : 2 solutions vous sont proposées :

1 Notre site internet www.ci-btp14.com : En déposant votre fichier DADS-U CI-BTP ou bien en saisissant votre DNA préétablie en ligne : votre déclaration sera contrôlée et validée **immédiatement**.

2 Le site Internet www.net-entreprises.fr (**inscription préalable requise**) en déposant votre fichier DADS-U CI-BTP : le compte-rendu de traitement ou d'anomalie vous sera transmis par e-mail dans les 72h suivant votre dépôt.

■ Les certificats de congés – Campagne 2009

1 dossier complet et régulier = paiement rapide assuré !

Une fois votre D.N.A validée, nous vous adressons les certificats bleus réglementaires à remettre à vos salariés dûment complétés.

Rappelez-leur de **vérifier** sur leur certificat de congés tous les points suivants :

- N° Sécurité Sociale, nom et prénom, adresse, métier et qualification, dates de départ en congés,
- Maladie, Accident du Travail, maternité : joindre systématiquement au Bleu les décomptes d'Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (en cas d'Accident du Travail, joindre impérativement la notification de prise en charge de la CPAM),
- Relevé d'Identité Bancaire : 2 possibilités
 - si aucune modification n'est intervenue, ne pas joindre de RIB ;
 - si les coordonnées bancaires ont changé, joindre un nouveau RIB en même temps que le Bleu en y précisant le numéro de Sécurité Sociale et/ou l'identifiant salarié.

Par ailleurs, si le salarié a travaillé dans différentes entreprises au cours de la période de référence, il est indispensable de nous adresser les certificats bleus de façon groupée.

Enfin, seuls les certificats de congés **originaux** doivent nous être retournés, **au moins un mois avant la date de départ en congés** -> TSVP


www.ci-btp14.com

Pour connaître la situation vis-à-vis des congés

Droit acquis, congés pris, solde, dates de paiement, montants, situation des dossiers

4 SOLUTIONS sont proposées à vos collaborateurs

1 Accueil service Congés - Salariés

ACCUEIL TELEPHONIQUE	Du mardi au jeudi - de 13h30 à 16h00 Ligne directe du service - 04.97.258.020
ACCUEIL GUICHET	Tous les jours de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
EN CAS D'URGENCE	Adressez-nous : une télécopie  - 04.97.258.021 un mail @ - conges@ci-btp14.com

2 Info-Alerte S.M.S.

Vos collaborateurs peuvent s'inscrire gratuitement à « **l'Info-Alerte par SMS** » en nous retournant le bordereau accessible directement par téléchargement sur notre site Internet www.ci-btp14.com ou bien sur simple demande :

@ : conges@ci-btp14.com



: 04.97.258.020



: 04.97.258.021

3 Serveur Vocal "Allo Congés"

7j/7 et 24h/24

1°) Chaque salarié doit se munir de son code utilisateur (n° de salarié) et de son mot de passe (code confidentiel) qui figurent en haut à gauche de son titre de paiement d'indemnités congés adressé par la Caisse ;

2°) Composer le 0 805 02 30 48 (appel gratuit depuis un téléphone fixe).

4 Site Internet : www.ci-btp14.com

Depuis l'été 2008, chaque collaborateur peut accéder en ligne à son compte personnalisé, dans son « Espace Salariés ». Les identifiants (code utilisateur et mot de passe) sont les mêmes que ceux utilisés pour le serveur vocal « Allo Congés ».